

DOSSIER ANCIENS MILITAIRES FO GAGNE SES PROCÈS ET PERSISTE!

Depuis l'action menée par le syndicat FO du Blayais en 2010 contre EDF qui remettait en cause les conditions d'embauche des anciens militaires dans les IEG, FO a gagné tous les procès.

Plus de 120 victoires!

Les anciens militaires qui ont fait confiance à FO pour faire respecter leurs droits ont obtenu réparation du préjudice subi.

Des salariés se sont adressés à d'autres organisations syndicales, malheureusement pour eux, celles-ci ont échoué dans leurs défenses. Les jugements étant irréversibles, ces salariés ont définitivement perdu toutes chances d'obtenir les échelons que leur doit l'employeur!

L'expertise de FO

Vous êtes ancien militaire ? Vous êtes salarié d'une entreprise des IEG ?

Vous n'avez pas fait valoir l'application des DP 32-58 et DP 32-60 au sein de votre entreprise ?

Rapprochez-vous de vos représentants FO pour comprendre vos droits et bénéficier d'une expertise de qualité.

Nos outils vous permettront d'aller chercher les échelons qui vous manquent.

FO Énergie persiste

Nous allons nous engager dans une nouvelle procédure pour défendre de nouveaux salariés devant le tribunal des prud'hommes de Paris.

Afin de calculer au plus juste les frais de procédure avec notre avocate, FO Énergie va recenser le nombre de salariés jusqu'au **15 décembre 2023**.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas, rejoignez notre action!

La constitution des dossiers et le dépôt de la saisine auprès des prud'hommes de Paris se feront début 2024.

Vous avez droit au respect et cela passe par le respect de vos droits.

Affaire à suivre...

